CAP interventions en maintenance technique des bâtiments

Lycée professionnel CHARMILLES

Titre à finalité professionnelle « CAP - Interventions en maintenance technique des bâtiments » - Diplôme reconnu par l'État de niveau 3 - Enregistré au RNCP N°35696 - code NSF 230r - code diplôme 22486 - Date de validité du titre par décision de France Compétences du 01/09/2021 au 31/08/2026 - délivré par LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Formation en apprentissage et en mixité de public

La mixité de public est un dispositif pédagogique qui regroupe dans une classe des apprenants de statut différent : alternant et scolaire. L'apprenant peut changer de statut au cours du cycle de formation permettant la sécurisation de son parcours.

Contrat d'apprentissage sur 1 an
228 heures de formation
Début du contrat d'alternance possible à tout moment

2 jours en entreprise
3 jours au Lycée
et 16 semaines complètes en entreprise chaque année*
*le calendrier peut varier pour tenir compte des périodes d'activités fortes en entreprise

Certification de niveau 3

Lycée Professionnel Privé Charmilles
15 rue Montesquieu
38100 Grenoble

Aucun frais de scolarité pour l'apprenti

Formation accessible à tous types de handicap

En partenariat avec

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

Prérequis

Âge : contrat d'apprentissage jusqu'à 29 ans révolus - plus de 30 ans.

Niveau d'entrée : 3ème générale, 3ème prépa-métier, 3ème SEGPA ou tout diplôme de niveau II.

Motivation à exercer le métier visé. Aptitude, agilité et maturité nécessaires pour réussir son apprentissage dans un dispositif "mixité".

Après la formation

Types d'entreprises : Entreprises de bâtiment qui gèrent des contrats d'entretien, services internes des collectivités locales.
Domaines d'intervention : écoles, hôpitaux, stades, immeubles, maisons de retraite, bâtiments industriels, associations, complexes touristiques, etc.

Il est possible sous certaines conditions, de poursuivre des études en 1 an avec un certificat de spécialisation (CS) ou en 2 ans en bac professionnel ou en brevet professionnel (BP).

Contacts

Françoise ROMERO
Directrice Adjointe
04 76 12 16 75
fromero@les-charmilles.fr

Alice DANESHRAD
DDFTP
Référente mobilité internationale
04 76 12 97 20
adaneshrad@les-charmilles.fr

Ioana OANCEA
Référente handicap
04 76 03 74 08
ioancea@les-charmilles.fr

© Institution Charmilles
Date de mise à jour 22/09/2025

Objectifs pédagogiques

Le titulaire de ce diplôme exerce ses activités dans les entreprises chargées de l'entretien des bâtiments et dans les services généraux des collectivités.

Ses domaines d'activités concernent la maintenance :
- des ouvrages de finition, menuisés du bâtiment, hourdés.
- des installations et équipements sanitaires et thermiques, électriques (courants forts et faibles) pour assurer le maintien de l'état initial mais proposer aussi des actions correctives afin d'améliorer leurs performances.

Il intervient dans le cadre des travaux de maintenance, de rénovation, de réhabilitation ou de modification d'une partie d'un bâtiment à l'intérieur et à l'extérieur, indifféremment dans les constructions du secteur résidentiel, les établissements tertiaires ou industriels et les établissements de collectivités publics ou privés (santé, scolaires, administratifs...).

Terrain d'accueil

Le titulaire de ce diplôme travaille dans des entreprises d'entretien de bâtiments et dans les services généraux des collectivités.

Modalités d'inscription

Le CAP interventions en maintenance technique des bâtiments est accessible pour les élèves issus de :
- 3ème générale, 3ème prépa-métier, 3ème SEGPA ou tout diplôme de niveau II.
- 1ère année de CAP pour une entrée en 2ème année de CAP

- Inscription après rendez-vous avec la Direction de l'établissement
- Dossier de candidature complété
- Participation à la réunion d'information et à l'entretien de vérification des prérequis
- Participation aux ateliers de recherche d'entreprises le cas échéant
- Signature d'un contrat ou attestation d'engagement de l'employeur

Les + des Charmilles

La Région Auvergne-Rhône-Alpes Orientation

Erasmus+

LE ROBERT CERTIFICATION

CHARMUN

LA FABRIK

Le CFP et SciencesTech Charmilles Ambassadeurs Or H+

Linguaskill

orthodidacte

Contenu de formation et modalités d'évaluation

Épreuves / Matières	Volume horaire	Coeff	Type
Etude et préparation d'une intervention *- compléter et transmettre des documents* *- décoder un dossier technique* *- choisir les matériels et les outillages*	149	4	CCF
Réalisation et contrôle d'un ouvrage courant *- déterminer des quantités de fournitures* *- organiser son poste de travail* *- sécuriser son intervention* *- réaliser des améliorations d'espaces existants et d'ouvrages fixes* *- utiliser des échafaudages* *- réaliser des interventions de maintenance sur des ouvrages mobiles menuisés du bâtiment* *- réparer et poser des revêtements muraux et de faïence* *- réparer, poser des revêtements de sol* *- appliquer des produits de peinture* *- replier le chantier* *- contrôler le travail réalisé*	149	9	CCF
Réalisation de travaux spécifiques *- échanger, rendre compte oralement* *- intervenir à proximité des réseaux* *- maintenir un équipement d'une installation électrique, thermique et sanitaire* *- assurer la maintenance corrective d'une installation électrique et domotique* *- assurer la maintenance corrective d'une installation sanitaire et thermique* *- installer, mettre en service un équipement électrique et domotique* *- installer, mettre en service un équipement sanitaire et thermique*	149	2	CCF
Prévention, santé, environnement *- appliquer une méthode d'analyse d'une situation de la vie professionnelle ou quotidienne et d'une documentation* *- mettre en relation un phénomène physiologique, un enjeu environnemental, une disposition réglementaire, avec une mesure de prévention* *- proposer une solution pour résoudre un problème lié à la santé, l'environnement ou la consommation et argumenter un choix* *- communiquer à l'écrit et à l'oral avec une syntaxe claire et un vocabulaire technique adapté* *- agir face à une situation d'urgence*	25	1	CCF
Français, Histoire-géographie, enseignement moral et civique	78	3	CCF
Mathématique et physique-chimie	25	2	CCF
Education physique et sportive	50	1	CCF
Anglais	50	1	CCF
	675	**23**	

Conditions de présentation à l'examen :
- Avoir été inscrit à l'examen par le LPP
- Avoir réalisé le nombre d'heures en entreprise et au LPP prévu par le contrat

Afin d'aider l'alternant à progresser, des évaluations régulières en cours de formation lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (évaluations formatives, productions personnelles, entraînement aux épreuves, questionnaire oral par soutenance…)
- Évaluation en entreprise (entretiens tripartites avec le maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

Modalités des épreuves certifiantes : Contrôle en Cours de Formation (CCF)
Contrôles ponctuels écrits et/ou oraux
Epreuves pratiques

Conditions de présentation à la diplomation

Le CAP est un diplôme national. Il permet l'insertion professionnelle des candidats reçus.

Le candidat présente toutes les épreuves au cours d'une même session : cette forme globale est obligatoire.

Pour réussir son examen, il faut obtenir une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

Pour les candidats ajournés, une épreuve orale de contrôle est prévue pour les candidats qui ont obtenu :

- une note moyenne générale égale ou supérieure à 8 et inférieure à 10/20;
- et une note égale ou supérieur à 10/20 à l'épreuve qui évalue la pratique professionnelle.

À l'issue de l'épreuve de contrôle sont déclarés admis les candidats qui ont obtenu une note moyenne ou au moins égale à 10/20 (moyenne entre la note obtenue à cette épreuve et la note moyenne obtenue aux épreuves obligatoires).

Ressources

Les équipes pédagogiques sont issues du monde professionnel, et entendent ancrer leurs méthodes dans la réalité des entreprises. De nombreuses interventions sont prévues tout au long de la formation pour apporter des témoignages de professionnels.

Méthodes mobilisées

- Formation par la voie d'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.
- L'enseignant/formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternants et leur métier préparé
- Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret électronique d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire (outil en ligne pour évaluer la montée en compétences des alternants).
- Des visites de suivi sont menées par le tuteur académique ; un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage

Pédagogie active privilégiant :

- Les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
- La mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
- Une organisation coopérative des apprentissages
- Une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation) pendant les temps de remédiation

Le Pôle Innovation met à disposition des apprenants des outils pédagogiques innovants.

Modalités financières

Aucun frais de scolarité pour l'apprenti.
La formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil.

Pour les contrats de professionnalisation : nous contacter pour un devis.

Coût de prise en charge par l'OPCO préconisé par France Compétences hors accord de branche : 7 700 €.

Rémunération de l'alternant - contrat d'apprentissage

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Année d'exécution du contrat	Apprenti de - de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et +
2ème année	39 %	51 %	61 %*	100 %*

*Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branche professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC. En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur)

Cas particuliers :

- Vous étiez déjà en contrat d'apprentissage, dans le cas d'une succession de contrats chez le même employeur ou un nouvel employeur pour un nouveau diplôme : maintien du salaire initial (augmentation seulement si modification de la tranche l'âge).
- Vous poursuivez un parcours en formation en apprentissage après une 1ère année de BTS ou BTSA sous statut scolaire : La rémunération sera celle d'une 2e année d'exécution du contrat.
- Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :
  - diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu
  - qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu ;
  - durée du contrat inférieure ou égale à 1 an.

À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas.

Rémunération de l'alternant - contrat de professionnalisation

L'alternant perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Ancienneté, âge	- de 21 ans	21 ans et +	26 ans et +
Titulaire d'un diplôme à finalité non professionnelle (Bac général)	55 %	70 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle
Titulaire d'un diplôme à finalité professionnelle (Bac Pro, Bac Techno, BTS et BUT)	65 %	80 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle

Aides aux apprentis (sous conditions)

- Aide au financement du permis de conduire de 500 € pour les apprentis à partir de 17 ans
- Pack Office 365 Étudiant
- Inscription au programme Orthodidacte
- Aide aux transports
- Carte Étudiante des Métiers (tarifs réduits)
- Pass Région
- Fonds Social Apprentis

Dates de la formation

Année de la formation	Promotion	Date de début	Date de fin
2ème année	2026-2027	Sept 2025	Juillet 2026

Les inscriptions sont ouvertes à compter de janvier 2025. Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation ou 3 mois après.

Intégration ou passerelle possible en cours d'année.

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences, après accord du certificateur.

Statistiques

Taux de réussite	2026
Taux de réussite global de la formation*	NOUVEAUTÉ RENTRÉE 2025
Taux de réussite des apprentis de la formation**	
Taux de rupture	
Satisfaction globale apprenti(e)	
Satisfaction globale entreprises	

Suivi post-formation (enquête réalisée 6 mois après la fin de formation) :
Insertion professionnelle et taux de poursuite d'études consultez inserjeunes

* Taux de réussite global : Nb de candidats ayant réussi l'examen / Nb de candidats présents à l'examen (tous statuts confondus) x100
** Taux de réussite des apprentis de la formation : Nb de candidats ayant réussi l'examen / Nb de candidats présents à l'examen (sous statut d'apprenti) x100